



Réponse du Ministre du Logement et de l'Aménagement du territoire, Monsieur Claude Meisch, à la question parlementaire n°4649 de l'honorable Député Monsieur Mars Di Bartolomeo au sujet du « Registre national des logements abordables ».

1. Combien de dossiers de candidats-locataires sont actuellement enregistrés dans le RENLA ? Combien de nouvelles demandes ont été introduites depuis la mise en service du registre ?

Au 31 août 2026, il y avait 12.401 dossiers de candidats-locataires enregistrés dans le RENLA.

Depuis sa mise en service, le RENLA a enregistré 3.256 dossiers nouveaux.

2. Combien de dossiers ont été repris des listes d'attente qui existaient auparavant auprès des différents bailleurs sociaux ? Monsieur le Ministre peut-il, dans la mesure du possible, fournir une ventilation entre notamment le Fonds du Logement, la SNHBM, les communes et les offices sociaux ?

Lors de sa mise en production, 15.426 dossiers ont été importés dans le RENLA, doublons y compris.

Ces dossiers sont ventilés par catégorie de bailleurs sociaux comme suit :

Partenaire	Nombre de dossiers
AC Bertrange	25
AC Diekirch	81
AC Differdange	332
AC Dudelange	77
AC Esch Alzette	528
AC Hesperange	30
AC Schifflange	149
AC Schuttrange	2
AC VDL	1075
ASBL Cohabitage	29
ASBL Croix Rouge CLES	29
ASBL Ennerdaach	440
ASBL Gudd Wunnen	123
ASBL Habitat et Humanisme	23
ASBL Hellef um Terrain	51
ASBL Inter Action	25
FDL	6783
Femmes en detresse	22
Fondation Pro Familia	83
OS CBFR	33
OS Mamer	9
OS Nordstad	175
OS Wiltz	114
SNHBM	5188
Total	15426

- 3. La centralisation des différentes listes a-t-elle permis d'identifier des personnes ou ménages qui étaient simultanément inscrits auprès de plusieurs bailleurs sociaux ? Dans l'affirmative, combien de doublons ont été identifiés et supprimés lors de la constitution, respectivement depuis la mise en service, du RENLA ?**

Oui. La centralisation des listes a permis d'identifier et d'éliminer 10.247 doublons correspondant à 2.596 candidats-locataires inscrits simultanément auprès de plusieurs bailleurs sociaux. Lors de cet exercice, il est apparu que certains d'entre eux figuraient jusqu'à sept fois dans les différentes listes d'attente.

- 4. Combien de logements ont été attribués depuis la mise en service du RENLA à des candidats enregistrés dans le registre ? Le Gouvernement est-il déjà en mesure d'évaluer si la centralisation des demandes a permis d'accélérer la mise en relation entre les logements disponibles et les ménages concernés ?**

À ce stade, il est encore prématuré d'évaluer l'impact du RENLA sur la rapidité de mise en relation entre les logements disponibles et les candidats-locataires. L'intégration des logements au registre se poursuit progressivement afin de garantir la qualité et l'actualisation des données. Le registre ne couvrant pas encore l'ensemble du parc de logements abordables, une telle évaluation ne peut pas encore être réalisée de manière représentative. Les bailleurs sociaux continuent dès lors à attribuer les logements qui ne sont pas encore intégrés au RENLA, conformément aux dispositions légales applicables et selon les procédures et modalités opérationnelles qu'ils utilisaient avant la mise en service du registre.

- 5. Quels premiers enseignements Monsieur le Ministre tire-t-il du fonctionnement du RENLA ? Des adaptations du registre ou de son fonctionnement sont-elles envisagées à la lumière des premiers mois d'utilisation ?**

Les premiers mois de fonctionnement du RENLA mettent en évidence l'importance de disposer de données complètes, fiables et actualisées ainsi que de fédérer l'ensemble des acteurs concernés autour d'un outil commun. Ils montrent également que la construction progressive d'un registre national requiert du temps afin d'assurer la qualité des données et l'implication de l'ensemble des parties prenantes. Les services compétents poursuivent leurs efforts de prise de contact, d'accompagnement et de concertation avec les acteurs concernés afin de soutenir le déploiement du registre. À ce stade, aucune adaptation majeure du dispositif n'est envisagée.

Luxembourg, le 22 septembre 2026

Le Ministre du Logement et de
l'Aménagement du territoire

(s.) Claude Meisch